

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,
Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, article 55,
Vu le référentiel national développement durable responsabilité sociétale,

DÉCIDE

Article 1


Monsieur Frédéric Marin est nommé en qualité de référent développement durable de l'université de technologie de Compiègne.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le directeur,

Christophe Guy



service des
affaires générales et
juridiques

✉ sagi@utc.fr
☎ 03-44-23-73-76

Université de
Technologie
de Compiègne

CS 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23
www.utc.fr

original :

Copies :

diffusion :

service des affaires générales et juridiques

Direction des ressources humaines

Intéressé(e)

rubrique actes réglementaires

Rectorat